

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

Numéro 4 - MARS 1986

Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} janvier 1986

Les résultats ci-après, sont établis à partir des questionnaires reçus au 28 février pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre de janvier 1986.

D'octobre 1985 à janvier 1986 :

- la durée hebdomadaire du travail est stable pour les employés (38,85 h); elle est par contre en légère diminution saisonnière pour les ouvriers et l'ensemble des salariés (-0,1 heure);
- le salaire horaire ouvrier augmente de 1,0% contre 1,7% au même trimestre de l'année précédente;
- l'indice des effectifs salariés, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur fait apparaître une stabilité des emplois dans les secteurs marchands non agricoles. Sur douze mois, la baisse des effectifs est de 0,4% contre 1,7% l'année précédente.

En 1985, fait sans précédent depuis 1953, les salaires n'ont augmenté que de 5,3%. Par ailleurs, le salaire minimum interprofessionnel de croissance, dont le niveau est resté inchangé depuis le 1^{er} juillet 1985, progresse sur l'année de façon identique à l'année précédente (+ 6,9%), alors qu'on assiste à une nette décélération des prix de janvier 1985 à janvier 1986 + 4,2% (6,5% sur les douze mois précédents).



SERVICE DES ETUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et conventions salariales
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS - (1) 45.67.55.44

La durée hebdomadaire du travail

Elle s'établit en moyenne à 39,00 heures pour les ouvriers et à 38,85 heures pour les employés soit une moyenne de 38,90 heures pour l'ensemble des salariés (semaine du 6 au 12 janvier 1986).

Les industries où les variations de la durée hebdomadaire du travail des ouvriers sont les plus fortes sont l'industrie de l'habillement (+ 0,20 h), l'industrie du caoutchouc (+ 0,15 h), la production de pétrole et gaz naturel (+ 0,15 h). On note dans l'autre sens des baisses sensibles dans l'industrie des produits alimentaires autres que la viande et le lait (- 0,55 h), le bâtiment (- 0,30 h) et le commerce de gros non alimentaire (- 0,35 h). Ces variations sont dues essentiellement à la saisonnalité de ces activités.

Durée hebdomadaire du travail⁽¹⁾ - Série brute

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1985		1985			1986
	1 ^{er} Janvier	1 ^{er} Avril	1 ^{er} Avril	1 ^{er} Juillet	1 ^{er} Octobre	1 ^{er} Janvier
OUVRIERS						
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	38,65	38,65	38,50	38,70	38,70	38,65
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	38,85	38,90	38,65	38,90	38,90	38,80
U08 à U14 Tertiaire	39,45	39,50	39,55	39,60	39,55	39,50
U02 à U14 Activités retenues dans l'indice salaire ⁽²⁾	39,00	39,05	38,95	39,15	39,15	39,05
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	38,95	39,00	38,95	39,10	39,10	39,00
EMPLOYÉS						
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	38,60	38,60	38,50	38,55	38,55	38,55
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	38,75	38,75	38,60	38,65	38,70	38,65
U08 à U14 Tertiaire	39,00	39,00	38,95	39,00	39,00	39,00
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	38,90	38,90	38,80	38,85	38,85	38,85
OUVRIERS ET EMPLOYÉS						
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	38,65	38,65	38,50	38,65	38,65	38,60
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	38,80	38,85	38,65	38,80	38,85	38,75
U08 à U14 Tertiaire	39,15	39,15	39,15	39,15	39,15	39,15
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	38,95	38,95	38,85	39,00	39,00	38,90

(1) - La durée hebdomadaire du travail appréhendée dans la nouvelle enquête est plus sensible qu'antérieurement aux variations conjoncturelles d'activité.

(2) - Voir notes du tableau donnant les indices des taux de salaire horaire des ouvriers.

Répartition des salariés selon la durée du travail⁽¹⁾

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail (heure)	Moins de 35 heures	35 heures à moins de 38 heures	38 heures à moins de 39 heures	39 heures	Plus de 39 heures à moins de 40 heures	40 heures à moins de 42 heures	42 heures à moins de 44 heures	44 heures et plus	TOTAL
1 - OUVRIERS										
1985 Avril	39,05	2,1	7,7	20,1	46,9	2,9	14,2	4,5	1,6	100,0
Avril	38,95	3,0	8,0	18,6	47,8	2,9	13,2	4,6	1,9	100,0
Juillet	39,15	1,6	7,7	19,8	46,3	2,5	14,4	5,5	2,2	100,0
Octobre	39,15	1,4	8,0	18,7	47,6	2,7	14,1	5,3	2,2	100,0
1986 Janvier	39,05	1,5	8,2	19,6	49,4	2,3	13,0	4,4	1,6	100,0
2 - EMPLOYÉS										
1985 Avril	38,90	0,6	6,3	21,9	58,6	2,8	7,2	1,9	0,7	100,0
Avril	38,80	0,9	7,0	23,7	56,8	2,7	6,9	1,4	0,6	100,0
Juillet	38,85	0,4	7,2	23,6	56,3	2,8	7,5	1,6	0,6	100,0
Octobre	38,90	0,4	7,5	22,6	57,0	2,8	7,6	1,5	0,6	100,0
1986 Janvier	38,85	0,3	7,3	22,8	58,4	2,4	6,7	1,5	0,6	100,0

(1) - Non compris : combustibles minéraux solides, gaz, électricité, S.N.C.F. et R.A.T.P.

Chez les ouvriers, au quatrième trimestre 1985, près de sept salariés sur dix travaillent de 38 à 39 heures par semaine, près de 10% font moins de 38 heures et 21% plus de 39 heures. Par rapport aux trimestres précédents ceci correspond à une diminution sensible de la fréquence des horaires supérieurs à 39 heures; ce phénomène est lié à la baisse d'activité saisonnière en janvier.

Chez les employés, un peu plus de huit salariés sur dix travaillent de 38 à 39 heures par semaine et seulement 11% plus de 39 heures.

L'évolution des salaires

Le taux de salaire horaire ouvrier progresse de 1,0% au 4^e trimestre 1985, après 1,4% au 3^e trimestre, contre respectivement 1,7% et 1,0% aux mêmes trimestres de 1984.

Le salaire mensuel de base des ouvriers (hors primes et heures supplémentaires) progresse également de 1,0% au cours du 4^e trimestre. Depuis avril 1985, la hausse du salaire mensuel de base est de 3,9% (3,8% pour le taux de salaire horaire).

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de Janvier à Janvier
TAUX DE SALAIRE HORAIRE.	1982	4,7	2,9	0,2	4,2	82 à 83 = + 12,6
	1983	3,1	2,5	1,9	1,9	83 à 84 = + 9,8
	1984	1,5	2,0	1,0	1,7	84 à 85 = + 6,4
	1985	1,4	1,5	1,4	1,0	85 à 86 = + 5,3
SMIC	1982	2,6	5,5	—	3,3	82 à 83 = + 11,8
	1983	3,6	4,1	2,0	2,0	83 à 84 = + 12,3
	1984	—	4,7	—	2,2	84 à 85 = + 6,9
	1985	2,2	4,6	—	—	85 à 86 = + 6,9

(1) — (n + 1).

Cette faible hausse trimestrielle entraîne une baisse de la progression annuelle des salaires. Celle-ci était de 9,8% de janvier 1983 à janvier 1984, de 6,4% l'année suivante; elle est de 5,3% au cours des douze derniers mois. Cependant la décélération des prix est plus rapide; ceux-ci ont varié de 4,2% entre janvier 1985 et janvier 1986. Le taux de salaire horaire des ouvriers enregistre donc une progression de son pouvoir d'achat de l'ordre de 1% sur un an.

Évolution du taux de salaire horaire ouvrier selon la qualification

En pourcentage

TOUTES ACTIVITÉS	Janvier 1985 à Avril 1985	Avril 1985 à Juillet 1985	Juillet 1985 à Octobre 1985	Octobre 1985 à Janvier 1986	Sur un an de Janv. à Janv.
SELON LA QUALIFICATION :					
Niveau 1	1,4	2,1	1,4	1,0	+ 6,0
Niveau 2	1,5	1,7	1,1	1,0	+ 5,6
Niveau 3	1,3	1,6	1,1	1,0	+ 5,1
Niveau 4	1,4	1,3	1,6	0,9	+ 5,3
Niveau 5	1,2	1,2	1,5	0,9	+ 4,8
Niveau 6	1,3	1,2	1,5	0,9	+ 4,9
Niveau 7	1,4	1,3	1,6	0,9	+ 5,3
Ensemble des ouvriers	1,4	1,5	1,4	1,0	+ 5,3

Bien que le SMIC n'ait pas été réévalué depuis juillet 1985 on ne constate pas depuis de réouverture sensible de l'éventail des salaires ouvriers. Ainsi, depuis janvier 1985 les plus bas niveaux de qualification (niveaux 1 et 2) ont connu une hausse supérieure à la moyenne des salaires.

Par activité économique les hausses de salaire du trimestre sont comprises le plus fréquemment entre 0,5 et 1,5%; celles-ci sont plus faibles dans la chimie, l'habillement, l'industrie du papier-carton et plus fortes dans la construction électrique et électronique. Depuis janvier 1985 les hausses de salaire sont en général comprises entre 4,5 et 6%; elles sont plus faibles dans l'industrie (5,1%) et le bâtiment (5,2%), plus fortes dans le tertiaire (5,9%).

Les effectifs salariés

L'indice des effectifs salariés, corrigé des variations saisonnières et du biais qui affecte cet indicateur fait apparaître une stabilité des emplois dans les secteurs marchands non agricoles. Sur douze mois, la baisse des effectifs est de 0,4 % contre 1,7 % l'année précédente.

La légère accélération de la croissance des effectifs dans le secteur tertiaire marchand compense les réductions d'effectifs du secteur industriel : dans le premier, on note par rapport au trimestre précédent la hausse de 1,1 % du secteur des assurances et de celle des services marchands (0,6 %); dans le second, la légère tendance à la décélération des réductions d'emploi provient de l'évolution des effectifs des industries agricoles et alimentaires (+ 0,4 %). Enfin, l'évolution du secteur « Bâtiment et génie civil » est beaucoup moins défavorable en 1985 (-1,0 % en glissement sur l'année) qu'en 1984 (-6,8 %).

Au total, ce premier bilan de l'emploi en 1985 (-0,4 % en glissement) est sensiblement meilleur que celui de l'année précédente (-1,7 %).

Emploi salarié par secteur — Série CVS

Unités : Millier, Pourcentage

EMPLOI SALARIÉ *	1984	1985				Variation en pourcentage par rapport :	
	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	au trimestre précédent	au même trimestre de l'année précédente
U 2 Industries agricoles et alimentaires	543,4	544,1	542,0	542,5	544,5	+ 0,4	+ 0,2
U 3 Énergie	301,6	300,1	298,7	297,7	296,4	- 0,4	- 1,7
U 4 Industries des biens intermédiaires	1 283,4	1 273,9	1 266,7	1 259,3	1 250,5	- 0,7	- 2,6
U 5 Industries des biens d'équipement	1 642,3	1 628,3	1 612,8	1 598,7	1 586,5	- 0,8	- 3,4
U 6 Industries des biens de consommation	1 224,5	1 218,1	1 206,3	1 199,7	1 194,0	- 0,5	- 2,5
U 7 Bâtiment et Génie civil	1 203,8	1 197,1	1 200,3	1 196,6	1 191,7	- 0,4	- 1,0
U 8 Commerces	1 985,8	1 985,8	2 000,4	2 007,5	2 011,9	+ 0,2	+ 1,3
U 9 Transports et Télécommunications	1 318,6	1 317,0	1 313,1	1 311,1	1 313,5	+ 0,2	- 0,4
U10 Services marchands	3 383,0	3 393,9	3 404,6	3 416,7	3 438,9	+ 0,6	+ 1,7
U11 Location et Crédit bail immobilier	64,8	65,1	65,5	65,8	66,1	+ 0,5	+ 2,0
U12 Assurances	153,3	153,6	153,9	153,7	155,4	+ 1,1	+ 1,4
U13 Organismes financiers	445,8	446,0	447,9	450,2	450,9	+ 0,2	+ 1,1
Regroupements :							
U 2 à U 6 Industrie n. c. le bâtiment	4 995,2	4 984,5	4 926,5	4 897,9	4 871,9	- 0,5	- 2,5
U 2 à U 7 Industrie y c. le bâtiment	6 199,0	6 161,6	6 126,8	6 094,5	6 083,6	- 0,5	- 2,2
U 8 à U13 Tertiaire marchand	7 351,3	7 371,4	7 385,4	7 405,0	7 436,7	+ 0,4	+ 1,2
U 2 à U13 Ensemble des secteurs marchands non agricoles	13 550,3	13 533,0	13 512,2	13 499,5	13 500,3	-	- 0,4

* Lignes 1 à 16 : Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles ventilés par activité économique (nomenclature N.A.P., niveau 15). Ces séries sont établies par l'I.N.S.E.E. à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre réalisée par le Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. Les niveaux de ces effectifs sont mis à jour annuellement compte tenu des résultats UNEDIC au 31 décembre et plus globalement calés sur ceux du recensement de la population. Cette dernière opération vient d'être reprise à partir de l'exploitation par sondage au quart du recensement de 1982. Le système de corrections des variations saisonnières appliqué à ces séries a, dans le même temps, été actualisé.